



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COMMUNE DE AIME-LA-PLAGNE

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 12 août 2021 n°ICPE-2021-029, une enquête publique est ouverte **en mairie d'Aime-la-Plagne, du lundi 13 septembre 2021 au vendredi 15 octobre 2021 inclus**, sur la demande présentée par la **société CMCA** qui sollicite le renouvellement d'autorisation d'exploitation avec modification des conditions d'exploitation d'une carrière et installations de traitement situées sur le territoire de la commune d'Aime-la-Plagne.

Le dossier de demande d'autorisation, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé en mairie d'Aime-la-Plagne, **du lundi 13 septembre 2021 au vendredi 15 octobre 2021 inclus**, pour que chacun puisse en prendre connaissance :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h30 sauf les mardis après-midi et vendredis après-midi**

Le dossier est également disponible sur le site internet des services de l'État en Savoie à l'adresse suivante :

<https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation-environnementale-unique2>

Un accès gratuit au dossier sur un poste informatique est également possible auprès du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement » situé dans les locaux de l'Unité interdépartementale des deux Savoie de la DREAL, 430 rue Belle Eau, 73000 Chambéry, sur rendez-vous après contact auprès du service à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr.

Monsieur Monsieur Alain VINCENT, retraité du Groupe Caisse des Dépôts, commissaire enquêteur, recevra le public en **mairie de Aime la Plagne** pendant la période de l'enquête :

- **le lundi 13 septembre 2021, de 8h30 à 12h00**
- **le mercredi 22 septembre 2021, de 8h30 à 12h00**
- **le mardi 5 octobre 2021, de 8h30 à 12h00**
- **le samedi 9 octobre 2021, de 8h30 à 12h30**
- **le vendredi 15 octobre 2021, de 14h00 à 19h00**

Un registre d'enquête sera ouvert en mairie d'Aime-la-Plagne pendant toute la durée de l'enquête pour que le public puisse y déposer ses observations et propositions.

L'accès à la mairie d'Aime-la-Plagne, la consultation du dossier et du registre d'enquête ainsi que l'accueil du public par le commissaire enquêteur se font dans le respect des règles sanitaires en vigueur à la mairie d'Aime-la-Plagne.

Les observations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Aime-la-Plagne ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr.

Les observations adressées par courrier électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de la société CMCA à :

- Monsieur Dominique SCHMITT- dominique.schmitt@colas.com (tél: 04.37.65.20.10 - 06.65.51.10.08) ;
- Madame Violette FRANCOZ- violette.francoz@colas.com (tél : 04.37.65.56.85 - 07.62.51.44.74).

Toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, au sein du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement », en mairie d'Aime-la-Plagne, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Savoie, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou le refus concernant la demande présentée par la société CMCA est le préfet de la Savoie.